



Synthèse de la consultation du public relative au PCAET du Bergeracois

Contexte

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le comité syndical du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois a décidé le 15 octobre 2015 d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adossé au SCoT afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration du CO2 et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Après avoir réuni largement, dans le courant des années 2016 et 2017, de nombreux acteurs du territoire pour co-construire un programme d'actions répondant aux enjeux mis en exergue dans les diagnostics réalisés en amont, **une consultation publique électronique** a été organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du **Lundi 23 avril au mercredi 23 mai 2018 inclus**.

Pour cela, **les documents suivants ont été mis à disposition sur le site du SyCoTeB :**

- Diagnostics
- Stratégie : objectifs et vision
- Programme d'actions du PCAET 2018-2024
- Évaluation de la séquestration du carbone et rapport environnemental.

Ces documents étaient également **consultables en format papier**, sur la même période, au siège du SyCoTeB.

Les avis et observations ont été collectés via le site internet du SyCoTeB grâce à un formulaire électronique de contact.

Synthèse des avis

Un avis a été reçu. Celui-ci attire l'attention sur deux points :

- **L'importance de la diminution de l'éclairage public afin de réduire les consommations,**

Les actions spécifiques à l'éclairage public sont centralisées dans la fiche 7.5 relative à la réhabilitation des équipements publics. Suite à la remarque reçue, cette fiche a été modifiée afin de faire apparaître explicitement l'extinction nocturne de l'éclairage public comme l'un des axes de travail afin d'améliorer la performance énergétique de l'éclairage public.

- **la volonté de développer une diversité de sources de production d'énergie renouvelable à l'exclusion du grand éolien en raison de son impact paysager.**

Concernant le développement des énergies renouvelables, le PCAET du Bergeracois fait le choix du développement d'un mix énergétique diversifié n'excluant aucune filière, y compris la production éolienne.

Se passer complètement de cette ressource serait un handicap probablement indépassable dans notre ambition de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050. Toutefois, nous souhaitons un développement maîtrisé et la mise en place d'une cellule énergie a pour objectif de permettre aux collectivités locales de rester maître du développement des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien.

Il s'agit de **faire le choix de projets utiles et respectueux du territoire et de son identité**. Ainsi, chaque projet sera étudié quant à son impact environnemental et paysager et son acceptabilité sociale.